



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Pour le retour de l'anguille

Question écrite n° 3431

Texte de la question

M. François Ruffin interroge Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur le retour de l'anguille. « L'anguille est classée comme "en danger critique d'extinction". Elle est encore plus menacée que l'ours polaire ou le tigre du Bengale ». C'est un cri d'alarme que lance, à la permanence de M. le député, M. Michel Blondin, représentant des pêcheurs à la ligne du Ponthieu. Et que confirme l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) : l'*Anguilla anguilla* figure sur la « liste rouge mondiale des espèces menacées », la « liste rouge européenne des espèces menacées » et la « liste rouge des poissons d'eau douce de France métropolitaine ». La cause principale de cette quasi-disparition est connue : la pêche à la civelle. Ces bébés anguilles, pêchés dans les estuaires des fleuves, sont vendus entre 1 000 et 2 000 euros le kilo sur le marché asiatique. Mais à force de pêcher ces alevins, ils sont de moins en moins nombreux à remonter les fleuves et à devenir des anguilles adultes. Dans la Somme, on constate une disparition de l'anguille. Et avec elle, c'est une partie de la culture locale, une tradition culinaire qui disparaissent. Pour y remédier, le Conseil international pour l'exploration de la mer indique : « Les captures d'anguilles devraient être nulles dans tous les habitats. Cela s'applique à la fois aux captures récréatives et commerciales et inclut les captures de civelles pour le repeuplement et à l'élevage ». Pourtant, c'est uniquement aux pêcheurs à la ligne amateurs que l'on s'attaque : « restriction des périodes de pêche, suppression de la pêche de nuit, suivis des populations et des biotopes ». Les collectivités ont beau investir des millions d'euros depuis des années pour améliorer la qualité de l'eau (stations d'épuration, interdiction de rejets de produits toxiques, multiplication des contrôles...) et faciliter la circulation de l'anguille (passes à poissons, nouveaux types de barrages), rien n'y fait. M. le député demande à Mme la ministre ce qu'elle va faire pour faire revenir l'anguille dans les rivières et les étangs. Il lui demande si elle va continuer à restreindre la pêche de loisir, qui, en réalité, n'existe déjà quasiment plus du fait de la quasi-disparition de l'anguille, ou si elle va prendre des décisions qui s'imposent pour traiter le problème à la racine, par un moratoire sur la pêche à la civelle et la lutte contre le braconnage.

Données clés

Auteur : [M. François Ruffin](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3431

Rubrique : Biodiversité

Ministère interrogé : [Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 janvier 2025](#), page 377